



AVIS OFFICIEL

Montfaucon

Assemblée communale extraordinaire

Mardi 30 mai 2023, à 20h00 heures, à la halle polyvalente du complexe scolaire

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale
2. Voter un crédit pour la réalisation du PAL (obligatoire) par le bureau RWB d'un montant de CHF 105'000.-
3. Voter un crédit pour la réalisation du plan d'entretien des cours d'eau et plans d'eau (obligatoire) d'un montant de CHF 7'000.-
4. Voter la modification de l'article 3 du règlement de jouissance des pâturages de l'ancienne commune de Montfavergier
5. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.montfaucon.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

La modification de règlement mentionnée sous chiffre 4 est déposée publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'assemblée communale au secrétariat communal où elle peut être consultée. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Le Conseil communal

Montfaucon, le 15 mai 2023